



Briefing sur le développement rural en Afrique Centrale

Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

Briefing Régional n.1

Accès à la terre, acquisitions de terres et développement rural: nouveaux enjeux, nouvelles opportunités

Hotel Mont Fébé, Yaoundé, Cameroun, 27-28 septembre 2010

<http://www.acpbriefings-fr.net/>



Délimitation et Conservation forestière en Afrique centrale, cas du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) **Patrice Mezui, Expert Financier et Foncier, CEEAC, BAD**

Résumé exécutif

Les forêts du bassin du Congo qui s'étendent sur 10 pays d'Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RD Congo, Rwanda, Tchad et Sao Tome & Principe), couvrent une superficie de plus de 4 000 000 Km². Elles font face ces dernières années à de nombreux défis qui menacent leur survie. Le taux de déforestation est aujourd'hui estimé à 2 %, soit une perte de plus 2.000.000 ha/an. L'exploitation informelle ou non durable du bois ne cessent de dégrader les espaces naturels. Les conflits armés, la mauvaise gouvernance, la faible capacité institutionnelle des administrations nationales et régionales chargées de la gestion des forêts réduisent les efforts de conservation et accentuent cette dégradation. Enfin, l'apparition plus fréquente d'événements climatiques est en train d'affecter les écosystèmes forestiers du bassin qui constituent d'importants puits de carbone à préserver.

Pour contribuer à l'atténuation de ces effets, la Banque africaine de développement (BAD) a accordé, en avril 2009, un don d'un montant de 24,3 millions de F CFA (37 millions d'euros) à la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la mise en œuvre d'un programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo, en abrégé « PACEBCo ». Ce programme vise à assurer la régénération des écosystèmes, le renforcement des institutions en charge de leur gestion et améliorer les conditions de vie des populations.

Ce Programme d'une durée de 5 ans apportera un appui à une meilleure gestion durable des forêts à travers les actions de délimitation et de conservation forestière ainsi que l'appui institutionnel des parties prenantes.



Il concerne six (6) paysages : Monte Alene – Monts de Cristal, Tri National de la Sangha (TNS), Lac Télé–Lac Tumba, Maringa-Lopori-Wamba, Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega et Virunga, répartis sur 8 pays : RDC, Congo, République Centrafricaine, Cameroun, Rwanda, l'Ouganda, Gabon et Guinée Equatoriale.

La présentation s'articule sur trois points, à savoir : (i) les actions de délimitation et de conservation forestière ; (ii) les contraintes dans la mise en œuvre du programme ; et (iii) les enjeux du programme.

La délimitation des aires protégées se fera à travers les actions de bornage et de signalisation sur une superficie de 4 000 000 ha couvrant les six (6) paysages.

La conservation forestière portera sur la réalisation de 10 000 hectares de plantations forestières communautaires, une dizaine de projets REDD et une dizaine de projets en changements climatiques avec un appui des parties prenantes en négociation et calcul des stocks de carbone.

La promotion durable du bien-être des populations vise à promouvoir la réalisation de plans de développement local, de microprojets dans les équipements collectifs et les très petites entreprises (TPE) dont le financement sera assuré par un fonds de développement local à créer dans le cadre du programme.

L'appui institutionnel concerne principalement la sensibilisation, l'information, la formation et le renforcement en équipements des parties prenantes.

La mise en œuvre de ces actions dans les paysages sera coordonnée par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique centrale (RAPAC) et CIFOR avec l'appui des ONG, associations et autres partenaires qui travailleront étroitement avec les services des parcs nationaux des pays concernés.

Malgré les différentes contraintes liées à la déforestation et dégradation accélérées des forêts et aux effets des conflits dans certaines de ces régions, les principaux enjeux du programme sont de (i) relever le défi de la pauvreté par la création d'activités productrices de revenus pour améliorer le cadre de vie des populations avec une implication marquée des jeunes et des femmes ; (ii) promouvoir une vision de conservation qui intègre le développement humain et la réduction des conflits entre l'administration et les populations locales en matière de gestion des terres ou des forêts ; (iii) favoriser une meilleure conciliation des impératifs de conservation avec l'amélioration des conditions de vie des populations ; le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes et (iv) Harmoniser au mieux les politiques et approches de gestion des ressources forestières au niveau régional.

Au stade actuel, les activités du programme ont démarré avec la signature des conventions avec les principaux partenaires et le recrutement des personnels des paysages. La prochaine étape est l'organisation des concertations avec les ONG et Associations opérant dans les zones du programme pour le démarrage des activités sur le terrain.